

Délibération n° 1	Conseil Municipal du 19 janvier 2017
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 7.5 Subventions
Objet : Attribution d'une aide exceptionnelle pour soutenir l'action de l'association Grégory Lemarchal	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Attribution d'une aide exceptionnelle pour soutenir l'action de l'association Grégory Lemarchal

L'association Grégory Lemarchal a été créée dans le but de lutter contre la mucoviscidose. L'association Grégory Lemarchal a de nombreuses activités, dont l'aide et l'assistance des patients touchés par la mucoviscidose et de leurs familles, par toutes actions tendant à améliorer leur confort et leur qualité de vie. L'association Grégory Lemarchal est aujourd'hui l'une des associations faisant partie du collectif associatif Don de vie, don de soi militant pour le don d'organes, grande cause nationale pour 2009, et s'est jointe à l'association Laurette Fugain.

La Ville d'Etaples-sur-mer souhaite s'associer à ce mouvement, d'autant plus que Pierre Lemarchal, Président et co-fondateur de l'association, fait honneur à la Ville d'Etaples-sur-mer en acceptant son invitation pour des conférences et un concert.

Afin d'aider à la poursuite de ces actions, il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€ à l'association Grégory Lemarchal.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver le versement d'une subvention de 200€ à l'association Grégory Lemarchal

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2017 – article 6574.

La délibération est adoptée par **30 voix pour**.